

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 100.000.000 de Dinars

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2016 :

Indicateurs :

(En milliers de dinars)

	Du 01/07/16 au 30/09/16	Du 01/07/15 au 30/09/15	Au 30/09/2016	Au 30/09/2015	Evolution sept 16- sept 15	Au 31/12/2015
1- Produits d'exploitation bancaire	96 565	87 774	282 434	269 567	12 867	365 347
*Intérêts	62 736	57 394	174 758	169 094	5 664	231 162
*Commissions en produits	13 693	11 426	40 287	34 972	5 315	48 236
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	20 136	18 954	67 389	65 501	1 888	85 949
2- Charges d'exploitation bancaire	43 706	40 490	126 381	123 253	3 128	165 245
*Intérêts encourus	41 342	39 030	119 556	116 298	3 258	155 735
*Commissions encourues	2 364	1460	6 825	6 955	-130	9 510
3- Produit Net Bancaire	52 859	47 284	156 053	146 314	9 739	200 102
4- Autres produits d'exploitation	27	28	81	82	-1	110
5- Charges opératoires, dont:	28 596	26 384	86 574	78 708	7 866	110 806
*Frais de personnel	17 324	15 079	53 018	46 056	6 962	65 001
*Charges générales d'exploitation	8 412	8 341	24 984	23 815	1 169	33 777
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 379 014	1 473 524	-94 510	1 467 078
*Portefeuille-titres commercial			914 907	1 031 170	-116 263	1 025 460
*Portefeuille-titres d'investissement			464 107	442 354	21 753	441 618
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			3 527 958	3 108 834	419 124	3 331 679
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			3 714 600	3 438 570	276 030	3 876 934
*Dépôts à vue			1 238 712	1 233 936	4 776	1 358 154
*Dépôts d'épargne			837 529	755 744	81 786	789 608
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			137 225	131 824	5 401	134 255
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			554 097	519 448	34 649	531 845

I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 septembre 2016

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/06/2016, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 septembre 2016.

Au terme du **troisième trimestre 2016**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **3.528MD** à **fin septembre 2016** contre **3.108,8MD** au **30/09/2015**, soit une augmentation de **13,48%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **3.714,6 MD** au **30-09-2016** contre **3.438,6 MD** à **fin septembre 2015** soit une hausse de **276MD** ou **8,03 %**.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **914,9 MD** à **fin septembre 2016** contre **1.031,2 MD** au **30/09/2015**, soit une régression de **116,3MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **442,4 MD** au **30 septembre 2015** à **464,1 MD** au **30 septembre 2016** soit une évolution de **21,7MD** ou **4,91%**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **4,75%** pour atteindre **282,4MD** au **30/09/2016** contre **269,6MD** au **30/09/2015**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **126,4 MD** au **30 septembre 2016** contre **123,3 MD** au **30 septembre 2015** soit une hausse de **3,1 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **30-09-2016** s'est inscrit à **156,1 MD** contre **146,3 MD** pour la même période **2015**, soit une évolution de **6,70%**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **86,6 MD** à **fin septembre 2016** contre **78,7MD** à **fin septembre 2015** soit une augmentation de **10,04%**.